

Compte rendu de séance

Séance du 03 juillet 2019

L' an 2019 et le 03 juillet 2019 à 20heures, le Conseil Municipal de cette Commune, régulièrement convoqué , s' est réuni au nombre prescrit par la loi , dans le lieu habituel de ses séances ,Mairie sous la présidence de ROUXEL Jean-Christophe, Maire

Présents : M. ROUXEL Jean-Christophe, Maire, M. CANTIN Jeannick, M.BERSON Christophe, Mme BOUCHENOIRE Virginie et Mme JACQUIN Angélique, Mrs André ROUSSIASSE.et LECLERC Sylvain

Excusé(s) :

Nombre de membres

- Afférents au Conseil municipal : 7
- Présents : 7

Date de la convocation : 27/06/2019

Date d'affichage : 27/06/2019

Acte rendu exécutoire

après dépôt en Sous Préfecture de Saumur
le : 04/07/2019

et publication ou notification
du : 04/07/2019

A été nommé(e) secrétaire : M. Jeannick CANTIN

SOMMAIRE

L'ordre du jour est le suivant :

- Location salle des fêtes 3 jours consécutifs – Mise à jour tarifaire
- Plan canicule – Liste mise à jour
- Devis voirie l'Aireau et La Mottaie
- Projet photovoltaïque salle communale et compte-rendu étude énergétique
- Inauguration drapeau
- Appel candidatures municipales 2020
- Approbation dessin sculpture écureuil mairie
- Questions diverses

1 - Etude énergétique ou remplacement radiateurs électriques salle des fêtes - Réf 2019/18

Monsieur Le Maire présente au conseil municipal un résumé de l'étude énergétique faite à la salle communale. Au vu de l'ensemble des chiffres indiqués, le conseil municipal décide de ne pas faire de travaux, le coût des travaux étant trop important au regard des petites économies réalisées.

Monsieur le Maire présente alors le devis proposé par l'entreprise R4S afin de changer les 5 chauffages actuels trop énergivores par des chauffages rayonnant, avec inclus un système de mise en route par bouton poussoir général, sur une durée restreinte renouvelable et à une température fixe non modifiable par les personnes louant la salle.

Le montant total incluant les chauffages, le système retenu, le tableau électrique et la main-d'œuvre est de 4 789.63 euros. Il sera demandé également à l'entreprise d'ajouter deux cellules de présence aux toilettes pour l'allumage et l'extinction des lumières.

Après délibération, Le conseil municipal décide de retenir le devis SARL R4S et autorise Monsieur le Maire à signer tous les documents nécessaires.

2 - Location salle des fêtes 3 jours consécutifs

Monsieur le Maire informe le conseil municipal qu'une famille louant la salle tous les ans, souhaite bénéficier de cette dernière pendant trois jours le week end de la Pentecôte 2020 ; actuellement aucun tarif n'est appliqué pour trois jours. Le conseil municipal au vu des circonstances et de la location faite depuis plusieurs années accorde à titre exceptionnel la gratuité du troisième jour.

3- Plan canicule

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal le besoin de reconduire le plan ORSEC « canicule » pour 2019. Le conseil municipal autorise Monsieur le Maire à faire le nécessaire auprès des administrés.

4 – Devis voirie l'Aireau et Les Donnelières

Monsieur le maire indique que l'entreprise NMKTP n'a pu faire à temps le devis demandé concernant la voirie « l'Aireau » ; l'étude de ce devis sera donc présentée lors du prochain conseil municipal en septembre 2019. Dans le cas où le conseil municipal décide de donner une suite favorable, les travaux pourront avoir quand même lieu à la fin de cette année.

Monsieur Le Maire indique avoir une demande de travaux faite par un habitant au lieu dit « Les Donnelières ». Le fossé devant chez lui a été comblé depuis de nombreuses années. Il mentionne qu'il existe un léger affaissement en bord de route, dû entre autre au passage du camion ramassant les poubelles ou le croisement de véhicules .

Un devis a été demandé à l'entreprise NMKTP pour un montant de 1 209 euros.

Après discussion et au vu du montant indiqué, le conseil municipal décide de ne pas donner de suite favorable à la demande. Un courrier sera adressé au SMICTOM pour demander à ce que le camion de ramassage reste sur la chaussée.

5 – Projet photovoltaïque salle communale

Monsieur Le Maire présente au conseil municipal une étude de projet de panneaux photovoltaïques sur le toit côté sud de la salle communale.

L'investissement en autofinancement par la commune serait de 49 000 euros. Le coût des charges annuelles s'élèveraient à 800 euros. Le revenu annuel serait de 6 000 euros ; soit sur 20 ans un revenu pour la commune de 55 000 euros (après déduction investissement et charges).

Le conseil municipal autorise monsieur le Maire à poursuivre cette étude afin de pouvoir présenter un projet plus détaillé et assurer les montants indiqués, tant au niveau de l'investissement que les charges et les revenus.

6 – Inauguration drapeau

Monsieur le Maire présente le nouveau Drapeau reçu le mois dernier. L'inauguration est prévue le 20 juillet 2019 vers 20h30, lors de la fête communale. Un bonus surprise aura lieu au feu d'artifice pour fêter ce nouveau drapeau communal.

L'ensemble du conseil municipal se félicite de la réalisation et remercie l'entreprise Dejean Marine pour le travail effectué.

7- Appel candidatures municipales 2020

Monsieur le Maire indique avoir écrit à la sous-préfecture pour demander des informations concernant les élections municipales de mars 2020. Le nombre de conseillers est de 11 pour La Lande Chasles.

La jurisprudence indique que si le nombre de conseillers élus est inférieur à 11, l'élection est tout de même validée. Par contre, si au cours du mandat, le nombre de conseillers passe sous la barre des 7 membres, il faudra refaire des élections municipales.

A ce jour, ont l'intention de se présenter aux élections municipales de mars 2020 (par ordre alphabétique) :

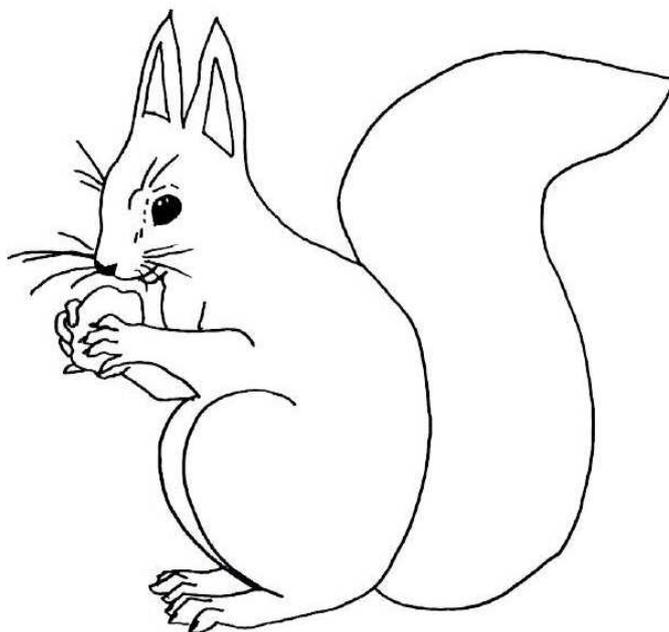
Christophe Berson, Jeannick Cantin, Sylvain Leclerc, Angélique Poirrier, André Roussiassse, Jean-Christophe Rouxel, Thierry Samson soit 7 candidats.

Il est demandé à toutes personnes souhaitant s'impliquer dans la vie communale de se faire connaître en mairie afin de compléter cette liste.

8 – Approbation dessin sculpture écureuil devant la mairie

Après la validation du devis pour la création d'un écureuil géant en bois devant la mairie de La Lande Chasles le 5-6 octobre 2019 par Cédric Guillemo, celui-ci a envoyé plusieurs propositions de dessins.

Après consultation, Le conseil municipal retient la proposition suivante (voir dessin) en demandant un raccourcissement des oreilles et si possible la création d'une pomme de pin dans les mains de l'écureuil.



Il est proposé aux habitants de se retrouver pour un pique-nique le samedi midi, la commune offrant le verre de l'amitié.

9– Questions diverses

Afin de respecter le bail signé, indiquant l'interdiction d'avoir un animal dans le logement, un rappel par courrier a été fait au locataire du logement au-dessus de la mairie. Suite à la réception de ce courrier, la situation a été réglée dans la journée par le locataire.

Il est indiqué que le dessus du toit de l'ancienne salle communale serait à nettoyer. Il est proposé de faire un bardage de façade en bois commençant au pied du mur sur toute la longueur afin de cacher l'ancien bâtiment et le dessus du toit, et de facto ajouter une isolation phonique supplémentaire pour la salle intérieure. La hauteur n'irait pas jusqu'au plafond pour bénéficier de l'éclairage existant. Un devis sera demandé à l'entreprise Cadot Chevet (qui a fait le nouveau bâtiment en 2014) et sera présenté au prochain conseil municipal de septembre 2019,

Monsieur le Maire indique qu'il reste un stock un colis de Noël non distribué. Le conseil municipal offre le colis au comité des fête pour un lot qui sera proposé le 20 juillet prochain à la fête communale.

Monsieur le Maire indique au conseil municipal qu'il a été saisi d'un problème de véhicules roulant trop vite sur la route des Donnelières menant à la départementale D62, et que cela occasionne un risque important pour les voitures venant de La Mottaie au carrefour de cette route communale.

Après la présentation de photos sous différents angles et l'étude de plusieurs options possibles le conseil municipal valide l'option de disposer de 2 ralentisseurs avant et après le carrefour, afin de limiter la vitesse dans les deux sens.

Un devis sera demandé et également l'option de panneaux Stop et/ou céder le passage. La décision sera prise lors du prochaine conseil municipal. En attendant, il sera demandé à la gendarmerie d'effectuer quelques contrôles aux heures de passage des véhicules concernés par cette vitesse excessive, alors que la vitesse est déjà limitée à 50 km/h.

Prochaine réunion de Conseil Municipal le 11 septembre 2019 à la mairie.

Il n'y aura pas de conseil municipal en août 2019.

Séance levée à: 22:15

En mairie, le 04 Juillet 2019
Le Maire
Jean-Christophe ROUXEL